



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS MARS 2021

Numéro 001



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

(Bouaké- Côte d'Ivoire)

**Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)**

N°001 mars 2021

**Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines
(ASRIESA)**

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître-assistant d'Histoire
des Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire

économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- **Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU**, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES**, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-**Ousseynou Faye**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité**, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda - A - Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**Batchana Esohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

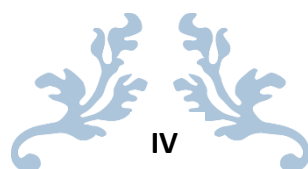
-**Ernest YAObI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

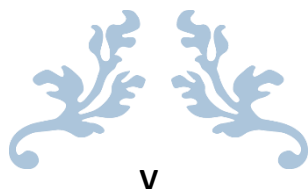
-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 3 fois dans l'Année : Mars, Juin et Décembre. Les publications de Juin et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Etienne KOLA

Les Droits Humains entre Universalisme et Particularisme : Quelle réalité dans l'application des Textes ?.....7-19

Aristide EDZEGUE MENDAME

Le Droit International et le recours abusif à la force : Légitime défense ou prétexte de maintien du statu quo des puissances.....20-29

SILUE Nahoua Karim & AMANI Kouadio Parfait

La punition du crime de guerre et l'avènement des juridictions pénales internationales 1945-2002.....30-45

DOBÉ Elie Deklek

L'intangibilité des frontières coloniales, un rempart à l'éclatement des Etats africains.....46-61

Zinié Ella DIOMANDE

La nouvelle coopération au développement de l'Espagne en Amérique Latine.....62-78

Gli Modeste Franck MAH

Impacts de la crise militaro-politique de 2002 sur les relations entre les institutions de Bretton Woods et la Côte d'Ivoire.....79-91

YOBOUE Modeste

La manifestation hégémonique américaine au lendemain du 11 septembre 2001 sous l'Administration Bush.....92-105

Manzi T. KARBOU

La lutte contre le financement du terrorisme dans les politiques publiques dans la CEDEAO.....106-120





Impacts de la crise militaro-politique de 2002 sur les relations entre les institutions de Bretton Woods et la Côte d'Ivoire

Gli Modeste Franck MAH

Doctorant en Histoire Moderne et Contemporaine à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire) modeste2205@yahoo.fr

Résumé :

Les entraves au développement provoquées par les conflits armés dans les pays en développement sont préoccupantes. Longtemps présenté comme havre de paix dans un continent en proie à une instabilité chronique, la Côte d'Ivoire a traversé une période de turbulences ponctuée par le coup d'État de décembre 1999, puis par une nouvelle tentative en septembre 2002 qui a conduit à la partition de facto du pays et à une situation durable de crise. Cette crise a impacté la coopération entre les Institutions Économiques et Financières de Bretton Woods (IEFBW) et la Côte d'Ivoire. Quels sont donc les effets de cette crise militaro-politique sur la coopération entre ces institutions et le pays ? L'objectif de cette étude est d'analyser les conséquences de la crise de 2002 en Côte d'Ivoire sur ses relations avec la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). L'approche méthodologique utilisée repose sur la recherche documentaire, notamment les sources d'archives des Ministères de la Côte d'Ivoire, les documents d'archives des Institutions Internationales comme le FMI, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que des ouvrages spécialisés. Ensuite, ces documents ont été examinés à partir de la méthode historique d'épuration des informations recueillies. Cette démarche a permis de comprendre que la guerre a non seulement créé une fracture dans la coopération entre les IEFBW et le pays sur le plan diplomatique, mais a eu des conséquences néfastes sur les actions de relance économique entreprise par ces institutions.

Mots clés : Conflit, développement, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale.

Abstract:

Obstacles to development caused by armed conflict in developing countries are of concern. Long presented as a haven of peace in a continent plagued by chronic instability, Côte d'Ivoire went through a period of turbulence punctuated by the coup d'état of December 1999, then by a new attempt in September 2002 which led to the de facto partition of the country and a lasting crisis situation. This crisis has impacted the cooperation between the Economic and Financial Institutions of Bretton Woods (IEFBW) and the Ivory Coast. What are the effects of this military-political crisis on cooperation between these institutions and the country? The objective of this study is to analyze the consequences of the 2002 crisis in Côte d'Ivoire on its relations with the World Bank and the International Monetary Fund (IMF). The methodological approach used is based on documentary research, in particular archival sources from the Ministries of Côte d'Ivoire, archival documents from international institutions such as the IMF, the World Bank, the United Nations Development Program. (UNDP) as well as specialized books. Then, these documents were examined using the historical method of cleaning up the information collected. This approach made it possible to understand that the war not only created a fracture in the cooperation between the IEFBW and the country on the diplomatic level, but had harmful consequences on the actions of economic recovery undertaken by these institutions.

Keywords: War, development, International Monetary Fund, World Bank.

INTRODUCTION

L'indépendance politique acquise en 1960, s'ouvre pour les nouveaux États africains le tournant d'une nouvelle histoire. De nouvelles tâches, fascinantes, s'offraient à eux : construire la nation, sortir du sous-développement en trouvant des moyens et partenaires pour financer le développement. C'est dans cette perspective que la plupart des États africains nouvellement indépendants, dont la Côte d'Ivoire, ont fait leur adhésion aux Institutions économiques et financières de Bretton Woods (IEFBW). Ainsi, si le développement de la Côte d'Ivoire dépend en premier lieu du travail des Ivoiriens, il est fortement stimulé par les appuis extérieurs. La politique d'ouverture sur le monde adoptée lui a permis de multiplier et de diversifier ses rapports de coopération avec des États et des Institutions Internationales comme celles de Bretton Woods.

Ces institutions composées essentiellement de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), sont les mécanismes mis en place suite aux Accords de Bretton Woods aux États-Unis en 1944 pour réguler l'économie internationale et lui assurer les conditions d'un développement harmonieux et stable. Cependant, dès la fin des années 1960, ces institutions connurent un changement important dans leurs missions. Elles s'engagèrent alors dans le processus de modernisation des économies africaines et appuyèrent les différents États du continent. En Côte d'Ivoire, la nature des liens avec les IEFBW a évolué considérablement de la période post coloniale à la crise militaro-politique de 2002. Cette évolution est caractérisée par trois grandes phases (PNUD, 1991, p.16). Une première phase qui part de

l'indépendance jusqu'en 1977 où le pays a connu une prospérité relative. Ensuite on a une deuxième plus courte, de 1978 à 1980, appelée période de pré-crise. Au cours de ces deux premières phases, les IEFBW ont appuyé le pays à travers le financement de projet de développement (BANQUE MONDIALE, 1998, p.2). Quant à la dernière phase elle part de 1981 jusqu'à la crise militaro-politique de 2002. Elle est marquée par l'intervention à proprement dite des IEFBW dans la vie politique et économique ivoirienne suite à la crise économique que connut le pays à partir de 1980. Ces institutions ont joué un rôle actif dans ce nouveau contexte. Elles ont pris en charge la mise en place et la supervision des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui avaient pour objectif, la réduction des déficits internes et externes de l'économie.

Ainsi, ces différents PAS ont-ils opéré une profonde modification des priorités de développement du pays. Plus de deux décennies après leur application, le bilan de ces réformes est relativement faible. En plus, le problème de la dette reste entier et les prélèvements au titre du remboursement sont élevés et hypothèquent l'avenir du développement sur le pays. C'est fort de cette situation que les IEFBW ont mis en place un mécanisme de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) en 1996. La Côte d'Ivoire fut déclarée éligible à ce mécanisme en mars 1998.

En dépit de tous ces efforts, la dynamique a commencé par s'essouffler dès 1999. Le gouvernement fragilisé a commencé à vivre une crise politique dans le prolongement de la disparition du « père de la Nation », qui s'est soldée par un coup d'état le 24 décembre 1999 et qui eut une incidence sur l'économie

du pays. Après cette période marquée par le coup d'état, une nouvelle ère de développement s'ouvre avec l'élection d'un nouveau président de la République en 2000, à savoir Laurent Gbagbo. Son gouvernement fut confronté à une longue période de rupture des relations financières avec les IEFBW en février 1999 (K.P. Koffi, 2008, p.117). En juin 2001, le gouvernement signe une facilité de court terme « Staff Monitored Program (SMP)¹ » avec le FMI pour appuyer le programme de stabilisation de relance. Ensuite, un accord pour la Facilité de réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) est conclu avec le FMI et la Banque mondiale pour trois ans.

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire est adopté et la Côte d'Ivoire devient à nouveau éligible au mécanisme PPTE. Le pays est en passe d'obtenir le point de décision de l'initiative PPTE en octobre 2002 quand survint l'attaque militaire du 19 septembre 2002, jour indiqué pour rencontrer les bailleurs de fonds en vue de l'approbation du DSRP.

Quels sont donc les effets de cette crise militaro-politique sur la coopération entre ces institutions et le pays ? L'objectif de cette étude est d'analyser les conséquences de la crise de 2002 en Côte d'Ivoire sur ses relations avec la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

¹ Staff Monitored Program (SMP) traduit en français par Programme Surveillé par le Personnel, est un programme du FMI mis en œuvre en Juillet 2001 et qui permit à la Côte d'Ivoire entre autres, de stabiliser l'économie avec une légère croissance. Le succès de ce SMP a conduit le Gouvernement, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, à la mise en place d'un Programme triennal 2002-2004 dans le cadre de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance. (FMI, 2009, p.1)

L'approche méthodologique utilisée repose sur la recherche documentaire, notamment les sources d'archives des Ministères de la Côte d'Ivoire, les documents d'archives des Institutions Internationales comme le FMI, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que des ouvrages spécialisés. Ensuite, ces documents ont été examinés à partir de la méthode historique d'épuration des informations recueillies.

La présente étude est subdivisée en trois parties. La première partie est consacrée à un bref rappel de la situation des relations entre les IEFBW et la Côte d'Ivoire avant le déclenchement de la crise de 2002. La deuxième partie de cet essai est centrée sur l'impact de cette crise sur le plan diplomatique. Quant à la dernière partie, elle est focalisée sur les effets socioéconomiques et financiers de ce conflit armé.

I. LA SITUATION DES RELATIONS ENTRE LES IEFBW ET LA CÔTE D'IVOIRE AVANT LA CRISE DE 2002

Après la période de suspension des actions des IEFBW suite au coup d'état militaire de 1999, la Côte d'Ivoire renoue sa coopération avec la Banque mondiale et le FMI. Cette nouvelle ère de coopération est marquée par les consultations au titre de l'article IV du FMI avec le pays, ainsi que de nouvelles négociations avec ces institutions.

1. La reprise des consultations au titre de l'article IV du FMI avec la Côte d'Ivoire

Comme nous l'avons mentionné ci-haut, après la période de suspension des actions des IEFBW suite au coup d'état militaire de 1999, une nouvelle

ère de coopération s'ouvre avec l'élection d'un nouveau président de la République en 2000, à savoir L. GBAGBO. Son gouvernement renoua ses relations avec la Banque mondiale et le FMI. Cette reprise est marquée par les consultations du FMI au titre de l'article IV de son statut. En effet, l'article IV des statuts du FMI stipule que le Fonds « exerce une ferme surveillance sur les politiques de change des États membres » (FMI, 2011, p.5). Le même article précise que « chaque État membre fournit au Fonds les informations nécessaires à cette surveillance et, à la demande du Fonds, a des consultations avec ce dernier sur ces politiques » (FMI, 2011, p.5).

En pratique, cette surveillance comprend une mission annuelle du FMI dans le pays membre, durant laquelle de nombreuses questions économiques sont abordées (situation macroéconomique, finances publiques, situation du secteur bancaire et financier...). C'est dans cette perspective que le 31 août 2001 (FMI, 2002), le Conseil d'administration du FMI a conclu sa consultation de 2001 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire².

Ainsi, lors de cette consultation, le Conseil d'administration a regretté la

² Conformément à l'article IV des statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement chaque année. Une équipe de personnel se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et discute avec les responsables de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, le personnel établit un rapport, qui constitue la base de discussion du Conseil exécutif. À l'issue de la discussion, le Directeur Général, en sa qualité de Président du Conseil, résume le point de vue des Administrateurs et ce résumé est transmis aux autorités du pays. Cet avis d'information publique (NIP) résume les vues du Conseil d'administration telles qu'elles ont été exprimées lors de la discussion du Conseil d'administration du 31 août 2001 sur la base du rapport de notation.

détérioration des finances publiques et s'est dit préoccupé par l'ampleur des augmentations de salaires et l'accumulation d'arriérés. Le Conseil a souligné l'importance cruciale de maîtriser les finances publiques et de progresser durablement dans l'apurement des arriérés. Il a estimé que les objectifs du programme budgétaire du gouvernement ne peuvent être atteints que par des efforts déterminés pour renforcer la mobilisation des recettes et exercer un contrôle ferme sur les dépenses. À cette fin, il a souligné la nécessité d'élargir l'assiette fiscale, de réduire les exonérations et de mettre en œuvre vigoureusement le plan d'action pour renforcer l'administration des douanes.

Du côté des dépenses, les administrateurs du Conseil ont souligné l'importance d'améliorer la transparence budgétaire, de renforcer les procédures budgétaires, d'éviter les dépenses hors budget. Sur le plan structurel, les administrateurs ont exhorté les autorités à reprendre les progrès sur un large éventail de réformes. Ils ont encouragé les autorités à achever l'étude visant à définir le cadre réglementaire pour une libéralisation ordonnée du secteur pétrolier et la privatisation en temps opportun de la raffinerie d'État, à savoir la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) grâce à un processus d'appel d'offres compétitif et transparent. Ils attendaient aussi avec intérêt la mise en œuvre rapide des recommandations issues de cette étude. Tout en se félicitant que certaines mesures aient été prises pour résoudre les problèmes financiers du secteur de l'électricité, les administrateurs ont estimé qu'une réforme complète du secteur, y compris des ajustements tarifaires en temps opportun, était urgente pour rétablir sa viabilité financière.

Les administrateurs ont également souligné que les réformes dans les secteurs du cacao et du café devraient préserver les principes de concurrence libre et loyale de ces secteurs libéralisés. Ils ont mis en garde contre le retour à un système d'allocations ou de quotas d'exportation ainsi que contre le soutien financier du secteur public. Ils ont, en outre, exhorté les autorités à s'attaquer énergiquement aux faiblesses du système financier et à accélérer la réforme de l'agence d'épargne et de contrôle postal pour endiguer les pertes en cours.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à tout mettre en œuvre pour régulariser les relations avec leurs partenaires extérieurs bilatéraux et multilatéraux, afin de faciliter la reprise de l'aide budgétaire et de l'aide au développement dans les meilleurs délais. Ils ont noté que la base de données de la Côte d'Ivoire était assez complète mais restait faible dans les domaines des statistiques de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. Ils ont salué les efforts des autorités pour remédier à ces faiblesses avec l'aide de l'assistance technique du FMI.

A l'instar des consultations du FMI avec la Côte d'Ivoire, on note aussi la reprise des négociations du pays avec les IEFBW (OCDE, 2002, p.117).

2. La reprise des négociations avec les IEFBW

Cette reprise des négociations avec les IEFBW est marquée par l'engagement du gouvernement ivoirien dans la FRPC, l'engagement dans le processus DSRP ainsi que l'allègement de la dette.

Début 1998 (FMI, 1998), la Côte d'Ivoire a adopté un programme d'ajustement et de réforme soutenu par un accord triennal au titre de la

FRPC. Ce programme visait à réaliser une croissance économique durable et une viabilité financière à moyen terme. Cependant, des problèmes considérables de gestion budgétaire et de gouvernance se sont posés en 1999, exacerbés par une profonde crise politique marquée par le coup d'état militaire de 1999. Cette situation entraîna la rupture de la coopération entre les IEFBW et le pays. Mais, à partir des années 2000, le gouvernement tenta de renouer ses relations avec ces institutions. Cela se traduit par son engagement à nouveau dans la FRPC initiée par le FMI et la Banque mondiale. À cet effet, le gouvernement fut déterminé à prendre les mesures correctives nécessaires et à intensifier ses efforts pour renforcer la situation des finances publiques, accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, améliorer ses relations financières avec les créanciers et créer les conditions d'une reprise économique durable en Côte d'Ivoire.

C'est ainsi qu'il mit en place sous l'instigation du FMI un Staff Monitored Program (SMP) traduit en français par Programme Surveillé par le Personnel. L'objectif du SMP est de restaurer la confiance dans la gestion macroéconomique et d'établir un historique de la mise en œuvre des politiques pouvant jeter les bases de la reprise d'un programme soutenu par le FMI au titre de la FRPC. Les principaux éléments du SMP sont la stabilisation des finances publiques, la mise en œuvre de réformes structurelles clés et le rétablissement de relations financières normales avec tous les partenaires extérieurs. Dans cet élan, le Gouvernement ivoirien a pris l'engagement avec le FMI, de mettre tout en œuvre pour honorer ses dettes extérieures. Il a contacté le Club de Paris pour trouver une solution aux arriérés extérieurs en souffrance. Il a

également effectué l'intégralité du paiement du principal et des intérêts aux créanciers privés de Côte d'Ivoire après quelques retards.

Par ailleurs, lors des consultations annuelles du FMI au titre de son article IV en Côte d'Ivoire en 2001 (FMI, 2002), les administrateurs se sont félicités de la conclusion des discussions sur le SMP. Ils ont exprimé l'espoir que la mise en œuvre énergique et réussie du SMP et le rétablissement de relations normales avec les donateurs serviraient de base aux discussions ultérieures sur un programme qui pourrait être soutenu dans le cadre de la FRPC. Ils étaient d'avis qu'une solide performance dans le cadre du SMP était nécessaire avant d'envisager l'approbation d'un nouvel accord FRPC.

L'engagement du gouvernement ivoirien pour la FRPC se traduit aussi par le soutien à la stratégie globale de lutte contre la pauvreté élaboré dans le programme économique et financier 2002-2004 de la Côte d'Ivoire (A. K. Konan, 2002, p.2). Ce programme, mis en œuvre par le gouvernement avec l'appui du FMI, a permis à la Côte d'Ivoire de renouer les relations rompues à la fin de l'année 1998 avec les institutions internationales. La réussite de ce programme a débouché ainsi sur la signature du programme triennal dit FRPC en 2002 (A. K. Konan, 2002, p.2).

En outre, la reprise des négociations avec les IEFBW dans le cadre de renouer ses relations suspendues avec le FMI et la Banque mondiale, le Gouvernement ivoirien décida de s'engager dans le processus DSRP. En effet, le Sommet mondial sur le développement social de Copenhague de 1995 et les assises des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale de 1999 constituent le point

de départ des stratégies globales de lutte contre la pauvreté (A. K. Konan, 2002, p.2). Au cours de ces rencontres, la communauté internationale (Nations Unies, bailleurs multilatéraux et bilatéraux), a approuvé le principe d'adopter un nouveau cadre de formulation des programmes de développement mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté. Ce nouveau cadre de lutte contre la pauvreté doit être formulé à l'échelle nationale par chaque pays. En plus d'être prises en charge par les pays concernés, les stratégies élaborées dans ce cadre doivent être axées sur les résultats et fondées sur une perspective à long terme. Ce cadre, formulé dans un document appelé DSRP, devient un instrument clé dans les relations entre les pays et la communauté des donateurs. Pour la Banque Mondiale et le FMI, l'élaboration du document de stratégie de lutte contre la pauvreté est une exigence que doit remplir chaque pays membre pour bénéficier des prêts concessionnels des deux institutions monétaires ainsi que pour l'allègement de la dette au titre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays éligibles à l'initiative PPTE, a entrepris des plans d'actions avec les IEFBW visant l'éradication de la pauvreté. Cependant la période de transition militaire de 1999 à 2000 et l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs a entraîné la suspension de nombreux programmes avec les partenaires au développement. Mais, à partir des années 2000, le Gouvernement repris son engagement à élaborer son DSRP en vue de bénéficier des prêts concessionnels de la part des IEFBW.

Le processus engagé par le Gouvernement s'est matérialisé par la mise en place du cadre institutionnel de pilotage du DSRP en juillet 2000 à

travers un comité national consultatif doté d'un organe technique dénommé comité de supervision du DSRP (A. K. Konan, 2002, p.3). Ces deux comités enregistrent la participation des représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Le comité de supervision a participé à l'identification, à la sensibilisation et au renforcement des capacités des partenaires au processus. En août 2000, la mise en place du comité de rédaction du DSRP à travers une approche participative a permis la production de la première version du DSRP-Intérimaire (1B) le 15 octobre 2001 (A. K. Konan, 2002, p.3).

Cette version a été soumise aux partenaires nationaux et internationaux (société civile, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union européenne,) pour observations. Les critiques et suggestions de ceux-ci ont été prises en compte et ont donné d'autres versions intérimaires (1C) et (1D) pour aboutir à la dernière version intérimaire du DSRP (1E) de janvier 2002. La version finale était prévue pour fin septembre 2002.

L'un des éléments caractéristiques de la reprise des négociations avec les IEFBW est l'allègement de la dette ivoirienne en avril 2002 (OCDE, 2006, p.257). En effet, ce dernier allègement avant la crise militaro-politique de 2002 marqua la reprise de la coopération financière du pays avec ses partenaires extérieurs. Elle se traduit par une annulation de dette de 911 millions de dollars et une réduction du service de la dette de 2,26 milliards de dollars à 750 millions (OCDE, 2006, p.257). La réduction de la dette consentie auprès des créanciers extérieurs supposait le respect, par la Côte d'Ivoire, de l'accord de trois ans conclu avec le FMI. Ce respect doit permettre l'octroi d'allègements

supplémentaires dès l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE³.

II. DU RENOUEMENT DE LA COOPÉRATION À LA RUPTURE DIPLOMATIQUE

La crise qu'a connue la Côte d'Ivoire n'a pas manqué de dégrader les relations diplomatiques entre le pays et les IEFBW. Ce conflit a entraîné la rupture de la coopération ainsi que la rupture des missions du FMI et la Banque mondiale en Côte d'Ivoire.

1. Rupture de la coopération

Au début de l'année 2002, les IEFBW ont repris leurs relations interrompues avec la Côte d'Ivoire depuis 1999. Cette reprise de coopération était due en partie à la période de stabilité politique revenue suite à l'élection de Laurent Gbagbo comme Président de la République de Côte d'Ivoire en 2000. Mais cette reprise fut de courte durée à cause de l'attaque militaire intervenue le 19 septembre 2002, jour indiqué pour rencontrer les bailleurs de fonds en vue de l'approbation du DSRP. Cette situation

³ L'initiative PPTE est un mécanisme qui vise à assister les pays les plus pauvres du monde en rendant leurs dettes internationales « soutenables ». En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'initiative en faveur des PPTE pour créer un cadre dans lequel tous les créanciers, y compris les institutions multilatérales, peuvent alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés au monde afin d'assurer la viabilité de leur dette et de réduire ainsi la charge que le surendettement fait peser sur leur croissance économique et leur lutte contre la pauvreté. C'est en 1998 que la Côte d'Ivoire a obtenu son éligibilité au programme PPTE, conditionnée par la libéralisation complète du secteur du café pour la période 1998-1999. Mais le coup d'État de 1999 desservit la Côte d'Ivoire qui n'a pu atteindre le point de décision en mars 2001. À partir de cette date, la Côte d'Ivoire repart encore à l'assaut avec l'espoir d'obtenir le point de décision en 2002.

entraîna le retrait des IEFBW et la perte de la crédibilité de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de ces institutions.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2002, la bonne exécution du Programme économique et financier 2002-2004 mis en place par le FMI avait permis d'espérer que le point de décision du programme de réduction de la dette des PPTE soit atteint entre septembre et décembre 2002. Cependant, l'avènement de la guerre en septembre 2002 et ses incidences négatives sur le recouvrement des dettes et sur l'exécution du programme, ont remis en cause tous les acquis dans ce domaine (Banque Mondiale, 2003, p.29). On assiste dans ce contexte au retrait de la Banque mondiale et le FMI qui s'étaient engagés à aider le pays à la relance économique. Cette situation d'insécurité créée par la guerre ne favorise pas véritablement leur intervention dans le processus de développement escompté.

Par ailleurs, tous leurs efforts de relance économique ainsi que l'espoir affiché par les ivoiriens pour une relance économique furent suspendus du fait de cette guerre civile. Les différentes représentations de ces institutions en Côte d'Ivoire furent temporairement fermées et leurs économistes affectés pour apporter leur expertise au pays furent obligés de se retirer du pays à cause du climat de troubles.

En début d'année 2002, l'économie ivoirienne avait néanmoins une chance de rebondir. La guerre s'est ouverte alors que le contexte économique se présentait positif à plus d'un titre⁴. Cet optimisme affiché s'estompa et l'image

⁴ La très forte hausse du cours du cacao, les augmentations de salaires consenties, l'apurement des arriérés, la reprise de l'investissement public, et la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds formaient les éléments de cette conjoncture favorable.

du pays est détériorée du fait de la guerre. En effet, pour devenir « l'Éléphant d'Afrique » (K.P., Koffi, 2008, p.108), la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis 1996 dans de grands travaux d'infrastructures touchant de nombreux domaines, dont il était prévu qu'ils soient financés, gérés et mis en œuvre par des opérateurs privés à travers des financements. Il s'agissait par exemple de la création d'universités privées et de résidences universitaires, de la construction de ponts, de logements, de marchés, de voies rapides, de gares routières et de parkings. En ce qui concerne l'intégration régionale, la construction de la ligne chemin de fer Abidjan – Niamey – Ferké – Bamako – Dakar a été envisagée. Cependant, ces projets ont pris beaucoup de retard, pour ceux qui avaient déjà été lancés avant septembre 2002. La situation de guerre ne permettait pas aux bailleurs de fonds de financer ces projets. Le pays devient de facto une zone d'insécurité pour les investissements. Il perd ainsi sa crédibilité vis-à-vis des IEFBW qui pouvaient mobiliser les fonds et encourager les bailleurs de fonds à investir dans le pays.

En outre, l'image ternie de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Banque mondiale et du FMI qui considéraient jusque-là la Côte d'Ivoire comme un bon élève, ne fut pas sans conséquence sur l'économie. En effet, les condamnations de la communauté des partenaires extérieurs qui appuyaient les différents projets de développement, se traduisent par une suspension de leur assistance dans de nombreux cas. Des financements sont gelés, et les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contribuent à ralentir l'exécution de nombreux programmes. Cet environnement d'insécurité entraîna également un ralentissement des missions des IEFBW.

2. Rupture des missions du FMI et la Banque mondiale en Côte d'Ivoire

Les événements de septembre 2002 stoppent net les missions des IEFBW en Côte d'Ivoire à travers la dégradation de l'assistance technique et formation du FMI en Côte d'Ivoire, la délocalisation du centre régional d'assistance technique en Afrique ainsi que la relocalisation de l'institut multilatéral d'Afrique du FMI en Tunisie.

L'assistance technique du FMI a pour but, d'une part, d'aider les pays à renforcer leur capacité d'élaboration de politiques économiques et, d'autre part, de contribuer à la conception de certaines mesures ou réformes. Outre son activité de conseiller économique et ses concours financiers, le FMI offre une assistance technique et des possibilités de formation aux États membres dans les domaines qui relèvent de sa compétence, tels que la gestion des recettes et des dépenses publiques, les activités de banque centrale, la viabilité du secteur financier, les régimes de change, les statistiques économiques et financières et les questions juridiques y afférentes. En Côte d'Ivoire, cette assistance technique fut interrompue suite au déclenchement de la guerre en 2002 à cause du climat d'insécurité qui s'installa.

En réponse à la demande présentée par des chefs d'État africains en vue de bénéficier d'un appui accru au renforcement des capacités, le FMI a établi, de concert avec d'autres bailleurs de fonds partenaires et les pays africains participants, deux Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC). Inspirés des expériences réussies dans les Caraïbes et le Pacifique, ces centres adoptent une approche régionale du renforcement des

capacités en maximisant la couverture géographique de l'assistance technique par la desserte de pays voisins ayant des besoins similaires. Le premier centre, qui couvre six pays d'Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) et qui est établi à Dar es-Salaam, a été inauguré en octobre 2002. Le second, qui couvre dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), devrait être établi initialement à Abidjan, mais a été relocalisé à Bamako à cause de la guerre civile en Côte d'Ivoire (FMI, 2003, p. 55).

De plus, compte tenu de ce climat de guerre, l'Institut Multilatéral d'Afrique du FMI a été transféré en Tunisie (FMI, 2003, p.59). En effet, à travers un vaste programme de cours et de séminaires, l'Institut du FMI assure la formation de cadres des pays membres dans ses principaux domaines de compétence, gestion macroéconomique et élaboration des politiques financières, budgétaires et du secteur extérieur. Cela aide les pays membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques économiques favorisant la stabilité et la croissance grâce au renforcement des capacités et aux aptitudes institutionnelles. Cependant, début 2003, à cause de l'insécurité en Côte d'Ivoire, cet Institut a été relocalisé temporairement en Tunisie.

Au total, il faut noter que le conflit armé intervenu en Côte d'Ivoire en 2002 a considérablement dégradé les relations diplomatiques entre le pays et les IEFBW qui la considéraient jusque-là comme bon élève. Cette guerre a aussi eu des effets pernicieux sur la situation économique et financière du pays.

III. LES CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CRISE

La guerre est considérée généralement comme un élément dévastateur pour l'économie. Elle soumet l'économie à des chocs de grande ampleur et de lourdes contraintes. En Côte d'Ivoire, les différents secteurs économiques, financiers et sociopolitique n'ont pas échappé aux effets pernicieux de la guerre.

1. L'incidence économique et financière

Les événements de septembre 2002 ont interrompu la reprise annoncée après la conclusion d'un programme économique et financier avec le FMI et la Banque mondiale (NEPAD/FAO, 2005, p.3). Ils ont également ralenti les remboursements d'échéance.

Cette guerre a entraîné une dégradation de l'emploi, des finances publiques et du compte de capital de la balance des paiements. Les mises en œuvre de beaucoup de réformes et de programmes d'assistance, surtout de la Banque Mondiale et le FMI ont été interrompues et reportées. En effet, la situation des finances publiques est celle qui traduit le mieux la santé économique et financière d'un pays. Cette situation a été détériorée suite à l'avènement de la guerre entraînant l'arrêt des appuis financiers du FMI et la Banque mondiale (Ministère de l'Économie et des Finances, 2004, p.36). Ce qui entraîna l'effondrement de certains secteurs de l'économie et la fermeture de nombreuses petites et moyennes entreprises. L'absence de décaissement extérieurs entraîne la dégradation des finances publique passant « d'un excédent de 0,9% du PIB

en 2001 à un déficit de 0,7% en 2002, pour s'établir à un déficit de 0,8 en 2003 » (OCDE, 2004, p.145-157). Dans ce contexte de persistance de la crise politique, le taux de croissance du PIB en 2003 fut négatif : il était estimé à -2,3 % contre -1,6 % en 2002 (OCDE, 2004, p.145-157).

La précarité politique et la suspension des financements extérieurs ont mis à mal les objectifs de croissance du gouvernement. Ainsi, les prévisions de croissance de 1% ne furent pas atteintes. Les investissements ont reculé, compte tenu des difficultés de financement extérieur et de l'attentisme du secteur privé. Cette situation empêche la Côte d'Ivoire de venir à bout de ses échéances vis-à-vis des bailleurs de fonds (Ministère de l'Économie et des Finances, 2004, p.14).

En raison des difficultés de trésorerie, le service de la dette pour 2003 n'a pu être assuré qu'à hauteur de 222,1 milliards de FCFA (379,1 millions de dollars) contre 463,3 milliards de FCFA (664,7 millions de dollars) en 2002. Les intérêts représentaient respectivement 265,6 milliards de FCFA (381 millions de dollars) et 217,6 milliards de FCFA (371,4 millions de dollars) en 2002 et en 2003. L'encours de la dette publique intérieure était évalué à 757.3 milliards de francs CFA (1 292 millions de dollars) en 2003 contre 861,1 milliards (1 235 millions de dollars) à la fin 2002. L'État envisageait d'émettre en 2004 un emprunt national, sous forme d'émission de bons du Trésor remboursables à court terme, pour un montant de 60 milliards de francs CFA (environ 102 millions de dollars) (OCDE, 2004, p.145-157).

La guerre a remis en cause les relations entre la Côte d'Ivoire et les principaux bailleurs multilatéraux. Elle a aussi compromis la capacité du gouvernement à honorer ses engagements face aux bailleurs de fonds. Elle perdrait dès lors le soutien

que la communauté financière internationale était prête à apporter avant la crise.

III.2. Les répercussions sociopolitiques de la rupture des relations avec les IEFBW

La rupture des relations entre les IEFBW et la Côte d'Ivoire occasionnée par la guerre a entraîné l'interruption de la FRPC ainsi que le report de l'initiative PPTE qui devrait permettre au pays de réduire sa dette ainsi que le taux de pauvreté (NEPAD/FAO, 2005, p.4).

Afin d'aider les pays membres les plus pauvres à augmenter leur croissance économique et à lutter contre la pauvreté, le FMI leur accorde une aide concessionnelle par l'intermédiaire de la FRPC et dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE.

En 1999, les prêts concessionnels du FMI ont été recentrés de manière à les axer explicitement sur la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une stratégie économique orientée sur la croissance. De concert avec la Banque mondiale, le FMI soutient les grandes orientations définies par chaque pays emprunteur dans un DSRP, préparé avec la participation de la société civile et d'autres partenaires du développement. La modification des objectifs et des procédures a conduit le FMI à créer la FRPC, qui se substitue à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), afin d'apporter une aide financière reposant sur le DSRP. Malheureusement, la dégradation de la situation financière extérieure de la Côte d'Ivoire du fait de la guerre a remis en cause l'assistance financière des IEFBW et le redémarrage du processus de réduction de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE.

Cette détérioration est caractérisée par une accumulation des arriérés de paiement, consécutive au non-respect des obligations vis-à-vis des créanciers publics et privés (Ministère de l'Économie et des Finances, 2004, p.14).

Le dernier allègement en date dont a bénéficié la Côte d'Ivoire remontait à avril 2002. (OCDE, 2005, p.257). Cet allègement, qui marquait la reprise de la coopération financière du pays avec ses partenaires extérieurs, s'était traduit par une annulation de dette de 911 millions de dollars et une réduction du service de la dette de 2,26 milliards de dollars à 750 millions entre le 1 avril 2002 (date de l'accord avec les partenaires du Club de Paris), et le 31 décembre 2004 (Ministère de l'Économie et des Finances, 2004, p.14). La réduction de la dette consentie auprès des créanciers extérieurs supposait le respect, par la Côte d'Ivoire, de l'accord FRPC de trois ans conclu avec le FMI. Ce respect aurait dû permettre l'octroi d'allègements supplémentaires dès l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE. Ce processus a toutefois été gelé en raison de la crise.

L'initiative en faveur des PPTE, que le FMI et la Banque mondiale ont lancée en 1996, a été considérablement renforcée en 1999 afin de parvenir à un ajustement de dette plus substantiel et plus rapide, bénéficiant à un plus grand nombre de pays. Au terme du mois d'avril 2002, le FMI et la Banque mondiale avaient amené 26 pays admissibles au point de décision prévu par l'initiative renforcée ou, dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'initiative originelle (FMI, 2002, p.70). L'aide fournie par le FMI au titre de l'initiative prend la forme de dons ou de prêts libres d'intérêts que les pays membres utilisent pour le service d'une partie de leur dette envers l'institution. « À la fin avril 2002, le FMI avait engagé 1,6

milliard de DTS en faveur de 27 pays admissibles dont la Côte d'Ivoire » (FMI, 2002, p.70). L'allègement de la dette pouvait contribuer de manière importante à la réduction de la pauvreté.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2002, la bonne exécution du Programme économique et financier 2002-2004 mis en place par le FMI avait permis d'espérer que le point de décision du programme de réduction de la dette des PPTE soit atteint entre septembre et décembre 2002. Cependant, l'avènement de la guerre en septembre 2002 et ses incidences négatives sur le recouvrement des dettes et sur l'exécution du programme, ont remis en cause tous les acquis dans ce domaine. Cette situation entraîna une paupérisation du pays à travers une aggravation du taux de chômage combiné à la détérioration des conditions de vie des ménages. Le conflit armé a donc été une entrave majeure pour le développement de la Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

En définitive, il faut retenir que la crise qui a éclaté le 19 septembre 2002 a eu des conséquences néfastes sur la coopération entre les IEFBW et la Côte d'Ivoire. Cette crise a dégradé les relations diplomatiques entre ces institutions et le pays. Elle a aussi entraîné la rupture de la coopération renouée après les élections présidentielles de 2000 ainsi que la rupture des missions du FMI et la Banque mondiale en Côte d'Ivoire. En outre, les différents secteurs économiques, financiers et sociopolitiques n'ont pas échappé aux effets perniciose de ce conflit armé. Il a interrompu la reprise de la coopération annoncée après la conclusion d'un programme économique et financier

avec le FMI et la Banque mondiale ainsi que le ralentissement des remboursements d'échéance. La guerre a aussi entraîné l'interruption de la FRPC ainsi que le report de l'initiative PPTE qui devrait permettre au pays de réduire sa dette. Cette situation a contribué de manière significative à la paupérisation des ménages. Ce qui constitue une entrave majeure pour le développement du pays.

Cette réflexion sur l'impact de la crise politique sur la coopération entre les IEFBW et la Côte d'Ivoire, met en exergue la problématique de l'instabilité politique en Afrique. Cette instabilité née des indépendances met en mal les États africains dans leur élan de développement qui nécessite des partenaires économiques. Ainsi, nous comprenons aisément que la stabilité politique est un préalable pour le développement d'un pays et une condition nécessaire pour attirer les investisseurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANQUE MONDIALE, 1999, *Côte d'Ivoire, Revue de l'aide de la Banque mondiale au pays*, Washington, Banque mondiale, 86p.
- BANQUE MONDIALE, Décembre 2003, *Côte d'Ivoire : Revue des Dépenses Publiques*, Washington, 89p.
- BANQUE MONDIALE, 1998, « Les opportunités offertes par la dévaluation en Côte d'Ivoire », in *Précis*, N°161, p.2
- DIAGANA (O.), Mars-Mai 2015, « Côte d'Ivoire-Banque mondiale : ce qui va se passer en 2015 », in *L'espoir* N°14, Magazine du Groupe de la Banque mondiale, Abidjan, 27p.
- FMI, 2003, *Rapport annuel 2003*, Washington, FMI, 226p.
- FMI, 2002, *Rapport annuel 2002*, Washington, FMI, 225p.
- FMI, 2009, *Côte d'Ivoire : Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, Rapport

d'Étape au titre de l'année 2009, N°09/156, Washington, 180p.

FMI, 2011, *Statuts du Fonds Monétaire International*, Washington, 128 p.

HAUT CONSEIL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (HCCI), 06 Décembre 2000, *Rapport du gouvernement français sur les activités du FMI et de la Banque mondiale, Contribution remise à la commission des finances de l'Assemblée Nationale*, Paris, 104p.

COGNEAU (D.) et MESPLE (S.S), 1999, *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?* Paris, 63p.

KAPUR (D.), LEWIS (J.P) et WEBB(R), 1997, *The World Bank: its first half century*, Volume 2, Washington, Brookings Institution Press, 784p.

KONAN (A. K.), 2002, *Le processus du DSRP en Côte d'Ivoire*, Bruxelles, CEA, p.

KOFFI (K. P.), 2008, *le défi du développement en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 293p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Décembre 2004, « Situation économique et financière de la Côte d'Ivoire : bilan à la fin juin 2004 et perspectives », in *REFI*, Abidjan, N°35, p.12-17

NEPAD/FAO, Avril 2005, *Côte d'Ivoire, Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD-PDDAA*, Abidjan, NEPAD, 37p.

OCDE, 2004, *Perspectives économiques en Afrique*, OCDE, 157p.

OCDE, 2005, *Perspectives économiques en Afrique*, OCDE, 263p.

OCDE, 2006, *Perspectives économiques en Afrique*, OCDE, 254p.

PNUD, Mars 1991, *Coopération au développement, Rapport 1989, Côte d'Ivoire*, PNUD, 121 p.

PLOUDRE (S.), deuxième trimestre 2006, « Les relations entre la Côte d'Ivoire et le F.M.I. sous Houphouët-Boigny : le monde de développement ivoirien à l'épreuve de Washington », in *Outre-mer*, n°2006 352-353, p.293-330

TOUSSAINT(E.), 2003-2004, *Enjeux politiques de l'action de la Banque*

mondiale et du FMI envers le Tiers-monde : Analyse de l'influence des logiques financières mondiales impulsées par la BIRD et le FMI sur les pratiques des pays en développement, suivie de proposition d'alternatives, Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Liège et Université Paris 8, 369p.

Numéro 001 mars 2021
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS N°001 Mars 2021

